

## Règlement d'organisation de la commission politique

### Préambule

La commission politique figure au rang des commissions permanentes de la COREB. Elle réunit tous les acteurs politiques régionaux de la Broye intercantonale. Elle constitue un relai du comité exécutif vers les autorités cantonales pour les thématiques d'importances régionales faisant partie des DAS de la COREB ou étant définies comme telles par le comité exécutif.

### Représentants

La commission est composée des représentants des entités suivantes :

- Comité exécutif de la COREB
- Députation broyarde vaudoise et fribourgeoise
- Préfectures
- Elus broyards au Conseil d'Etat vaudois et fribourgeois
- Elus broyards à l'Assemblée fédérale

### Indemnités

L'indemnisation des membres de la commission est régie par la réglementation de la Coreb applicable en la matière.

### Organisation

Les séances de la commission politique sont menées par la Présidence de la COREB. Le secrétariat est assuré par l'équipe de la COREB.

La commission se réunit en règle générale deux fois par année, au printemps et à l'automne.

### Principales activités

- Participation / soutien à des actions de lobby menées par la COREB ;
- Relai vers les autorités cantonales ;
- Fourniture de conseils au comité exécutif sur l'angle d'approche à adopter sur les thématiques politiques,
- Prise de connaissance des projets / actions en cours de la COREB en lien avec le déploiement de sa stratégie dans ses quatre DAS ;
- Prise de connaissance des préoccupations / enjeux régionaux ;
- Transmission d'informations sur les dossiers politiques en cours et à venir avec impact régional.

Le présent règlement d'organisation a été approuvé par le comité exécutif dans sa séance du 22 septembre 2023.

**Au nom de la COREB**



Olivier Piccard  
Président



Nicolas Kilchoer  
Vice-Président